

# PAS DE DÉCRETS POUR encadrer les baptêmes

▶▶ Après une journée de consultations, le ministre Marcourt décide de... ne pas décider

▶ Les débordements récents lors d'un baptême à la MAF de Louvain-la-Neuve ont créé la polémique. Il était question de traitements dégradants et d'attentats à la pudeur. Si l'UCL a pris des sanctions contre le cercle incriminé, les autorités judiciaires ont ouvert une information qui n'a pas encore livré son résultat.

Du côté du ministre de l'Enseignement supérieur, en charge du dossier, il était nécessaire de consulter afin d'envisager ou pas des mesures par décret.

Ce mardi, Jean-Claude Marcourt a donc rencontré les autorités universitaires, mais aussi les étudiants pour entendre les points de vue. Chacun a exposé les faits et les pratiques déjà en vigueur dans les différentes universités. Après réflexion, le ministre Marcourt a donc estimé qu'"un décret spécifique n'apporterait aucune avancée significative, étant entendu que d'autres dispositifs légaux existent déjà pour condamner et poursuivre les débordements inacceptables tels que

ceux qui ont eu cours il y a quelques jours."

Plutôt que d'opter pour la voie décrétole, le ministre Marcourt préfère la concertation et le partage des bonnes pratiques. "Il a été convenu d'échanger les bonnes pratiques des institutions et des cercles étudiants au sein de la Commission de la vie étudiante de l'Ares (Académie de recherche et d'enseignement supérieur). Un bilan des activités de baptême et des recommandations pourront y être émis."

**LE MINISTRE ET LES ACTEURS** de l'enseignement ont constaté que chaque année ce sont des milliers d'étudiants qui s'inscrivent et participent aux activités baptismales. Dans ce contexte, "le risque zéro n'existe pas." Et que ce soit dans le chef des institutions universitaires ou des organisateurs de ces "festivités", c'est le sens des responsabilités qui prévaut. Le ministre décide donc de ne pas sanctionner l'ensemble des traditions folkloriques estudiantines pour les débordements de quelques énergumènes.

M.Ka.